

« *Destination 11-17* »

Projet Pédagogique

Année 2023



SOMMAIRE

1/ Présentation de la structure

1.1 Situation géographique

1.2 Contexte socio-économique et historique

1.3 Public accueilli

1.4 Présentation administrative des locaux et infrastructures

1.5 Partenariats et prestataires

2/ Intentions éducatives

2.1 Rappel des objectifs éducatifs de l'organisateur

2.2 Valeurs éducatives du directeur et de l'équipe éducative

3/ Objectifs

3.1 Objectifs généraux et opérationnels

3.2 Justificatifs des objectifs

4/Moyens

4.1 Humains

4.2 Matériels

4.3 Spatiaux

5/ Fonctionnement et organisation

5.1 Présentation de l'équipe

- 5.1.1 Rôle du directeur
- 5.1.2 Rôle de l'animateur
- 5.1.3 L'accompagnement pour l'équipe et les stagiaires

5.2 Vie quotidienne

- 5.2.1 Sécurité, soins et santé
- 5.2.2 Rythme du jeune
- 5.2.3 Journée type

5.3 Règlementation

- 5.3.1 Rappel à la loi
- 5.3.2 Règles de vie

5.4 Communication

5.5 Réunions

6/Relationnel

6.1 Entre animateur et directeur

6.2 Avec les jeunes

6.3 Avec les parents

7/ Evaluation

1/ Présentation de la structure

1.1 Situation géographique

L'accueil de loisirs « Destination 11/17 » se situe 56 rue Pierre Lefebvre, dans la Commune de Darnétal. Les locaux se trouvent en centre-ville au sein de l'école élémentaire Georges-Clemenceau.

1.2 Contexte démographique et socio-économique¹.

La Ville de de Darnétal comptent presque 10 000 habitants (9928 en 2021). Toutes les catégories socio-professionnelles y sont représentées hormis les exploitants et agriculteurs. Le taux de chômage dans notre commune est conséquent, en effet 21.8% des 15-64 ans est au chômage. En ce qui concerne la composition des familles, on note une forte proportion des familles monoparentales. En effet 26.5 % des familles sont monoparentales (3 % hommes seuls avec enfants et 23.5 femmes seules avec enfants).

En ce qui concerne la formation des habitants, une grande partie de la population est peu ou pas qualifiée, 30.1% des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme, 28% ont pour diplôme le plus élevé un BEP ou CAP.

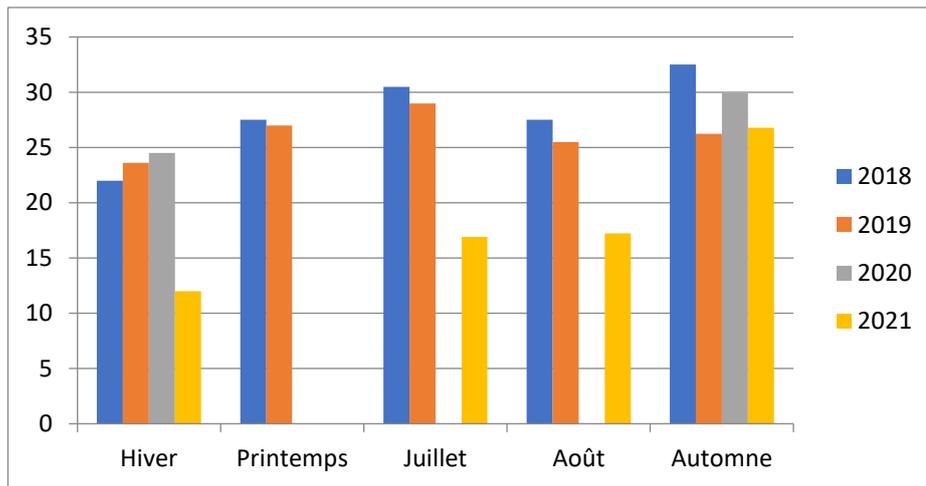
Le taux de pauvreté est lui aussi plutôt élevé : 24%.

La structure « Destination 11-17 » accueille donc des jeunes issus de presque toutes les catégories socio-professionnelles. Une majorité de nos inscrits, est issue de familles monoparentales, et ou de familles modestes. Il est donc compliqué pour certaines familles de proposer à leurs enfants des sorties familiales ou de partir en vacances. Destination 11-17 peut donc représenter pour certains jeunes, leur seul lieu de vacances.

1.3 Public accueilli

Le centre accueille des jeunes de 11 à 17 ans. Les effectifs sont variables selon les sessions. Ce graphique représente la fréquentation moyenne, par jour et par session, des jeunes pour les quatre dernières années. Il est à noter que la structure a dû fermer ses portes face à la crise sanitaire à plusieurs reprises (printemps 2020/2021, juillet 2020, août 2020). Un gros travail de redynamisation a été engagé en 2021 afin que la fréquentation journalière retrouve sa normale.

¹ INSEE statistiques 2018



La majorité des adolescents accueillis sont darnétalais. Les adolescents sont à un moment charnière de leur existence : ils sont en capacité d’être acteurs de leurs loisirs mais ne différencient pas toujours leurs envies et leurs besoins. Selon Michel Fize (sociologue retraité du CNRS) afin d’être épanouis, sept besoins capitaux doivent être remplis chez les adolescents :

- Besoin d’affection
- Besoin de sécurité
- Besoin de confiance
- Besoin de dialogue
- Besoin d’autonomie
- Besoin de responsabilité
- Besoin d’espoir

L’organisation de de notre accueil doit donc essayer de répondre à la plupart de ces besoins afin que les adolescents puissent s’y épanouir.

Certains jeunes sont en échec scolaire ou ont de réelles difficultés à trouver une place épanouissante dans l’apprentissage de la vie en société. D’autres sont en rupture familiale. Afin de proposer un accueil de qualité, il est donc essentiel de prendre en considération ces faits. Ils ont chacun une vie, un passé ou une situation qui peut parfois expliquer certaines attitudes et comportement.

1.4 Présentation administrative des locaux et infrastructures

Le centre de loisirs « Destination 11/17 » est un Accueil Collectif de Mineur sans hébergement.

La Commune de Darnétal est responsable de l’organisation de cet accueil municipal. Le service jeunesse administre cette structure. La structure est ouverte pendant les vacances scolaires (excepté pendant la période de Noël).

L'agrément SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) est donné pour un accueil maximum de 75 jeunes. Le numéro d'habilitation est le 0760146CL000220.

1.5 Partenariats et prestataires

Le centre est subventionné par la Caisse D'Allocations Familiales (CAF).

Il existe un partenariat avec :

- Les médiateurs de la ville, notamment autour des animations de football américain.
- Le « service culture » sur des temps d'activité, des spectacles, des rencontres avec des artistes.
- Le « service des sports » sur des temps d'activités notamment l'accueil des jeunes les vendredis et mercredis à la piscine, activité tir à l'arc sur le mois d'août...
- Les associations de la ville, notamment sportives (ALD Full contact, OD Foot, OD Basket...) et l'APER (association de prévention de l'Est Rouennais).
- Nous espérons établir un partenariat avec les collèges de la commune, notamment en instaurant un moment d'activité dans leur locaux sur le temps méridien.

La commune détient le titre UNICEF : « Ville amie des enfants ». L'Unicef a pour objectif de servir la cause des enfants, d'améliorer leur vie quotidienne et de développer leur participation à des projets. Ce titre est une reconnaissance pour l'ensemble des actions municipales darnétalaises en direction de la petite enfance, et de la jeunesse.

2/ Intentions éducatives

2.1 Rappel des intentions éducatives de l'organisateur

Pour compléter le projet éducatif de territoire de la ville et répondre aux besoins du public adolescent, ces intentions éducatives seront travaillées :

- Favoriser l'épanouissement des enfants en proposant des actions dans des domaines variés : le sport, la culture et des loisirs de qualité.
- Aider à la réussite scolaire de chaque enfant avec la recherche d'un meilleur équilibre entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Enseigner la citoyenneté pour renforcer la solidarité et améliorer le comportement des enfants entre eux.

- Faire face aux défis environnementaux.

2.2 Valeurs éducatives du directeur et de l'équipe éducative

Les valeurs éducatives que l'on souhaite promouvoir dans le lieu d'accueil sont les suivantes : *l'épanouissement des jeunes, la citoyenneté et la sensibilisation à la protection de l'environnement.*

3/ Objectifs

3.1 Objectifs généraux et opérationnels

- **Faire de « Destination 11-17 » un lieu d'enrichissement personnel et d'épanouissement.**
 - En proposant un planning d'activités variées afin de s'adapter au mieux à chacun.
 - En organisant des temps de paroles (collectifs ou individuels, formels ou informels).
 - En permettant aux jeunes de s'approprier l'espace.
- **Développer l'esprit citoyen des adolescents**
 - En promouvant des valeurs de solidarité et de tolérance
 - En associant les jeunes à l'élaboration des règles de vie
 - En développant les activités de coopération
- **Favoriser l'éducation à l'environnement.**
 - En sensibilisant les adolescents aux gestes éco-citoyen
 - En valorisant le matériel de seconde main ou recyclable
 - En proposant des activités et sorties au cœur de la nature.

3.2 Justification des objectifs

- **Faire de « Destination 11-17 » un lieu d'enrichissement personnel et d'épanouissement.**

L'objectif principal de notre structure est de faire passer de bonnes vacances aux jeunes. Ils doivent prendre plaisir à se rendre sur la structure et s'y amuser. Il s'agit d'offrir un lieu neutre pour eux : il ne s'agit ni de l'école, ni du noyau familial. Ils ne doivent pas rencontrer

les « pressions » qu'ils peuvent ressentir au quotidien. Les règles de vie élaborées avec eux ont pour but de leur permettre de se sentir sécurisés et assurent le bien vivre ensemble. Destination 11-17 est un lieu où chacun peut trouver sa place au sein du groupe, nos différences nous permettent de nous enrichir. Il faudra créer un espace convivial et chaleureux, propice aux échanges et à la discussion. Dans ce sens l'appropriation de l'espace par les jeunes est très importante. En effet la structure se trouvant dans une école élémentaire, ce n'est pas le lieu le plus propice pour passer ses vacances. Les jeunes participent donc à la mise en place des salles et leur décoration afin qu'ils puissent s'y sentir bien. Ainsi dans ce cadre rassurant il faudra que l'équipe d'animation soit pleinement à l'écoute des jeunes pour répondre au mieux à leurs attentes et à leurs besoins, tout en les valorisant. Enfin les adolescents ont le choix de leurs activités mais ils ont aussi le choix de ne rien faire. Ces temps où ils ne font rien peuvent donner lieu à des discussions, des échanges. Ces moments sont très importants car ils leur permettent de mieux se connaître et nous les connaissons davantage, ainsi nous pouvons les soutenir et conseiller au mieux.

- **Développer l'esprit citoyen des adolescents**

L'accueil de loisirs peut s'apparenter à une microsociété avec ses droits et ses devoirs. Les jeunes devront élaborer avec l'équipe d'animation les règles de vie afin de se les approprier et de favoriser le bon déroulement de la structure en s'accordant sur une norme collective. Des réalisations de groupe seront proposées régulièrement, ces dernières resserrent les liens sociaux et permettent aux adolescents de se rencontrer, discuter, confronter leurs idées, coopérer... et ainsi de développer la citoyenneté, de mettre les jeunes au service du collectif. C'est aussi en ce but que nous nous attacherons à donner la parole aux jeunes sur des temps formels ou informels.

Lors des vacances les jeunes participent à l'élaboration des plannings, ils sont donc force de proposition et se retrouvent acteurs de leurs vacances. Le système d'inscription en fonction du planning leur permet aussi l'appropriation de leurs vacances et d'être décisionnaire de leurs activités et d'assumer ce choix.

Enfin l'équipe d'animation sera vigilante sur le comportement des jeunes et insistera notamment sur les notions fondamentales comme « le respect », « l'écoute », « la solidarité » et « la tolérance ».

- **Favoriser l'éducation à l'environnement.**

Le changement climatique et la protection de l'environnement sont des sujets importants pour le futur de la planète et donc de nos jeunes générations. Il est donc indispensable de les sensibiliser à ces questions afin qu'ils deviennent les éco-citoyens de demain. De plus nous savons qu'en sensibilisant les plus jeunes, ils peuvent influencer sur le comportement de leur entourage (famille, amis...).

Dans un premier temps c'est dans l'organisation de la vie quotidienne de la structure que nous pourrons accompagner les adolescents dans les éco-gestes (mise en place du tri sélectif, utilisation de matériel de récupération...). C'est aussi en proposant des animations en pleine nature que nous pourrons sensibiliser les adolescents à la cause environnementale. Effectivement c'est en fréquentant souvent la nature, en apprenant à l'aimer qu'un individu aura envie de la protéger.

4/Moyens

4.1 Humains

- Un directeur et son équipe d'animation et des prestataires extérieurs.

4.2 Matériels

- Une régie sport.
- Une régie matérielle.
- En réunion, les animateurs pourront remplir une feuille pour détailler le matériel dont ils auront besoin.
- Deux véhicules municipaux (9 places).

4.3 Spatiaux

Dans les locaux de l'école se trouvent :

- Une salle d'arts plastiques
- Une salle informatique
- Une bibliothèque
- Un dojo
- Un préau couvert
- Une salle d'activités (cuisine, activité manuelle)

- Une salle d'activités (coin canapé avec console, billard, babyfoot, jeux de société, coin lecture).
- La cour de l'école (terrain de foot et de basket)

Des équipements sont accessibles à proximité :

- La Maison de la Nature et des Enfants au Bois du Roule
- Le centre culturel Savale
- Deux gymnases
- La forêt du Bois du Roule avec une piste d'athlétisme, deux terrains de football (dont un synthétique), des terrains de basket, des terrains de tennis et trois parcours d'orientation.
- La piscine municipale
- La bibliothèque municipale
- Un terrain de pétanque
- Un skate parc

5/ Fonctionnement et organisation

5.1 Présentation de l'équipe

- Directrice de « Destination 11/17 » : Amalia Motheré (BAFD et titulaire de la fonction publique) travaillera sur toutes les sessions exceptée celle de juillet. Un directeur diplômé sera embauché lors de cette période.
- Animateurs : le nombre d'animateurs varie selon les sessions (entre trois et cinq).

5.1.1 Rôle du directeur

Le directeur est le garant :

- de la sécurité physique et morale des jeunes accueillis.
- de la mise en œuvre du projet éducatif.
- du bon fonctionnement de l'accueil en terme de gestion administrative, matérielle et financière.
- des projets d'animation proposés.
- de la cohésion d'équipe.

- Il élabore en concertation avec l'équipe d'animation le projet pédagogique.
- Il a autorité sur l'ensemble des personnels, coordonne l'équipe d'animation, s'assure que le travail des animateurs est également un temps de formation, et porte une attention particulière aux animateurs stagiaires.
- Il est le lien entre l'organisateur (la mairie), l'équipe d'animation et les familles.
- Il reste un animateur à part entière et doit aussi proposer des activités aux jeunes.

5.1.2 Rôle de l'animateur

Etre animateur c'est savoir gérer un groupe en prenant en compte l'individu, l'ensemble des individus, leur environnement socioculturel. L'animateur est un membre d'une équipe solidaire qui travaille en complémentarité et cohérence.

L'animateur a aussi un rôle d'éducateur. De plus en plus il doit aborder une dimension sociale. Il doit donc avoir des compétences techniques en termes d'animation, mais aussi une vision des réalités sociales. L'animateur a pour mission la gestion de la vie quotidienne des jeunes et l'animation des activités. Il a ainsi sous sa responsabilité un groupe de mineurs.

Il est chargé :

- D'assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes qui lui sont confiés.
- De participer à l'élaboration du projet pédagogique.
- D'accompagner les adolescents dans la réalisation de leurs projets, de participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement.
 - Il propose et organise des activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants en tenant compte de leurs envies.
 - Il doit être partie prenante du projet pédagogique et doit avoir un comportement exemplaire à la fois dans ses propos, dans sa tenue et dans son attitude.
 - Il ne se positionne pas comme un copain d'autant plus que les jeunes s'identifient facilement à leurs animateurs.
 - Il est moteur de la structure et donne sens au mot « animation ». Il n'est pas seulement encadrant même si le public adolescent est relativement autonome.
 - Il doit respecter les règles (horaires, consignes, réglementation).
 - Il est autocritique et sait se remettre en question.
 - Il devra savoir gérer son rythme personnel

- Il doit être enthousiaste, dynamique, motivé, disponible et sécurisant.

Tout comportement entraînant la mise en danger d'un jeune fera l'objet de sanction et d'un avertissement auprès du SDJES.

5.1.3 L'accompagnement pour l'équipe et les stagiaires

Le directeur se devra d'établir le suivi des animateurs. Il devra être disponible et à l'écoute de son équipe, lors de temps formels comme informels. Il aiguillera et conseillera les animateurs.

Le directeur a un rôle formateur auprès des stagiaires. Il assure le suivi en planifiant des temps de conseils, d'échanges, d'évaluation (environ une fois par semaine). Ces temps pourront être formels comme informels. Avec la collaboration de l'animateur stagiaire des objectifs à atteindre seront mis en place. Ce travail permettra au stagiaire de faire un point sur son stage pratique en cours. Des outils comme des grilles d'évaluation et d'auto-évaluation pourront aussi être mises en place afin de l'aider au mieux.

5.2 Vie quotidienne

5.2.1 Sécurité, soins et santé

- Sécurité :

- La surveillance : Les animateurs doivent se répartir dans les différents lieux afin d'assurer un maximum la sécurité des jeunes.
- Un exercice d'évacuation incendie et de confinement (PPMS : Protocole de prévention et de mise en sûreté) aura lieu régulièrement afin de sensibiliser chacun sur la démarche à suivre.
- Il est indispensable de respecter les taux d'encadrement : 12 jeunes pour un animateur en activité et 8 jeunes pour 1 animateur en activité aquatique

- Soins :

- En règle générale les soins seront assurés par le directeur. Il est préférable que les soins soient donnés par un titulaire de l'AFPS ou du PSC1. Un cahier de soin est à remplir pour chaque intervention.

- Pour chaque sortie les animateurs devront emmener une trousse de secours. A l'intérieur se trouve le nécessaire de soin recommandé par le SDJES et un carnet d'infirmier, dans lequel tous les soins apportés aux enfants devront être notés.
- Tous les accidents se produisant devront être rapportés au directeur.
 - Santé :
 - Aucun traitement médical ne sera délivré sans ordonnance médicale. C'est le directeur qui se charge de donner le médicament.
 - Les jeunes ne sont pas admis sur la structure en cas de maladie contagieuse.
 - En cas de maladie survenant lors d'une animation ou sortie, le directeur appellera les parents. En cas d'urgence ou d'accident grave, nous ferons appel aux services d'urgences. Les parents sont prévenus au plus vite.
 - Protocole sanitaire en cas de pandémie:
 - Lors de chaque session, le protocole sanitaire en vigueur sera affiché afin que tous puissent en prendre connaissance. L'équipe d'animation veillera à faire respecter ce protocole de tous. Le matériel nécessaire à sa mise en place sera mis à disposition de l'équipe (désinfectant, masques, gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes...)
 - Accueil des jeunes en situation de handicap :
 - Depuis la loi du 11 février 2005 (loi handicap), l'accueil des enfants en situation de handicap fait l'objet d'une grande attention.
 - En fonction du trouble, une rencontre avec la famille est organisée avant toute inscription dans notre structure. En effet, il convient d'être en mesure d'accueillir dans les meilleures conditions possibles sans mettre en danger qui que ce soit.
 - Dans le cas d'une difficulté apparente dans la prise en charge d'un jeune porteur de handicap, la hiérarchie et le Maire de la ville statueront sur la suite à donner concernant la continuité de l'accueil.

5.2.3 Journée type

- **9h-9h30** : Préparation par l'équipe des animations de la journée.
- **9h30- 10h** : Arrivée échelonnée des jeunes

- **10h** : Appel et départ pour les activités.
- **12h** : Fin des activités.
- **12h-13h30** : Repas
- **13h30 - 14h** : Arrivée échelonnée des jeunes
- **14h** : Appel et départ pour les activités.
- **16h30/17h30** : Fin des activités, départ des jeunes.
- **17h30 – 18h** Rangement et bilan de la journée avec l'équipe d'animation.

5.3 Règlementation

5.3.1 Rappel à la loi

Tout manquement à la loi de la part d'un animateur fera l'objet d'un avertissement formalisé puis d'un renvoi. En fonction de la gravité, le SDJES pourrait en être informé, tout comme les services de police.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux, de consommer ou posséder des substances illicites, de consommer de l'alcool ; tout comportement jugé immoral, irrespectueux ou dangereux sera sanctionné.

Les instructions départementales seront mises à disposition des animateurs. Tous les animateurs devront en avoir pris connaissance et devront, par la même occasion, émarger une fiche attestant de cette prise de connaissance mais également de ce projet pédagogique.

5.3.2 Règles de vie

Elles sont négociables dans la mesure où elles sont mises en place avec la participation des jeunes. Cependant ces points ne pourront pas être dérogés :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| - Respect de chaque individu | - Interdiction de fumer dans les locaux |
| - Respect des locaux et du matériel | - Drogue et alcool interdits |
| - Respect de la vie en collectivité | - Violence verbale et physique interdite |
| - Propos discriminatoires | |

Le responsable du centre de loisirs se réserve le droit de sanctionner le jeune ou l'animateur en fonction de la faute commise (avertissement oral ou écrit, exclusion temporaire ou définitive...).

5.4 Communication

La communication auprès des familles se fait en partenariat avec le service communication de la ville. Les informations sont publiées dans le magazine, le site internet et le facebook de la ville. Des flyers sont distribués dans les classes de CM2, auprès des collègues de la ville, pour présenter la structure. Si le protocole sanitaire le permet nous souhaitons mettre en place des activités passerelles entre les jeunes de « Destination 11-17 » et les enfants du centre de loisirs.

5.6 Réunions

Deux types de réunions seront mises en place :

➤ Les réunions de préparation

Une réunion de préparation aura lieu avant chaque session. Elle permet de présenter la structure et son fonctionnement aux nouveaux animateurs, de mettre en place les animations et de présenter et préparer les sorties.

La réunion du matin (9h-9h30) permet de préparer la journée (animation, sortie...), d'aller chercher les véhicules, de préparer le sac de sortie, de préparer la soirée ados...

➤ Les réunions de bilan

La réunion du soir (17h30-18h) permet à l'équipe d'établir un bilan de la journée.

En fin de session une réunion de bilan prendra place, elle aura lieu dans un premier temps avec les jeunes afin d'avoir leur ressenti sur la session. Mais aussi de savoir quelles animations ou sorties, ils voudraient avoir lors de la session suivante. Dans un second temps l'équipe d'animation se réunira afin d'établir le bilan de la session. Ces réunions permettront de faire un point sur la période écoulée, d'évaluer l'évolution du travail effectué. Cette étape nous permet de modifier et améliorer le fonctionnement si nécessaire. Ces bilans seront retranscrits informatiquement afin de laisser une trace et observer/analyser l'évolution de la structure. Ils seront transmis à la hiérarchie.

6/Relationnel

Le mot d'ordre est COMMUNICATION.

6.1 Entre animateur et directeur

Chaque membre de l'équipe doit savoir : Qui fait quoi ? Quand ? Où ? Comment ? Pourquoi ? L'équipe d'animation devra profiter de chaque réunion pour échanger sur le déroulement de la journée. Les remarques apportées lors des réunions devront être constructives et bénéfiques au fonctionnement de l'équipe. Il ne faudra absolument pas être dans le jugement. De plus, les animateurs permanents devront faire profiter aux « nouveaux » de leur savoir-faire tout en leur laissant une place dans l'équipe et ainsi s'épanouir dans leur rôle d'animateur.

6.2 Avec les jeunes

Il est important de communiquer avec les jeunes de façon collective mais aussi de manière individuelle. Ces échanges doivent être basés sur le respect de chacun sans intrusion dans la vie de l'autre. Les animateurs ne sont pas là pour colporter des « commérages » sur les jeunes.

Tous les jeunes seront traités de façon équitable. Il n'y aura pas de « copinage », de « chouchou ».

Enfin l'équipe d'animation devra avoir une oreille attentive, pour répondre aux besoins et envies des jeunes. L'animateur devra se rendre disponible. Des moments d'échanges avec les jeunes seront à mettre en place.

6.3 Avec les parents

Ce sont les premiers éducateurs des jeunes. Leurs attentes sont donc à prendre en considération. Le directeur et son équipe d'animation devront se rendre disponible pour écouter, renseigner et parfois rassurer les parents. Les échanges avec les parents doivent être cordiaux.

7/ Evaluation des modalités

L'évaluation est de deux ordres :

Quantitative : On parle ici du taux de fréquentation. Lors de chaque session les présences des adolescents seront enregistrées dans des tableaux. En comparant ces données en fonction des années, nous pourrons les analyser afin de leur donner sens.

Qualitative : Elle est représentée dans les bilans que produira l'équipe au cours de l'année. L'évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les réussites. Cet outil permet aussi de voir si les objectifs du projet pédagogique ont été réalisés. Elle évalue le travail et activité mis en place par l'équipe mais aussi l'intérêt que les jeunes ont pour la structure, leur participation et investissement.

Voici les critères d'évaluation que l'on peut utiliser :

- Les jeunes ont-ils appris quelque chose de l'activité proposée ?
- Pourquoi les jeunes se sont intéressés à l'activité ou pas ?
- Pourquoi les jeunes sont satisfaits de leur activité ou pas ?
- Les jeunes ont-ils été force de proposition ?
- Les jeunes ont-ils su s'écouter ?
- Les jeunes ont-ils su se respecter les uns les autres ?
- Y a-t-il eu une mixité entre les jeunes ?